

A la Une Le projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce

projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une nouvelle

offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante.



Activités

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles doivent prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. Ainsi organisé, le projet éducatif territorial a l'ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués, et de donner une nouvelle cohérence à la journée de l'enfant, afin de contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.



Acteurs engagés



Peuvent être associés au projet :

Les grands mouvements d'éducation populaire : Ligue de l'enseignement, PEP, CEMEA, Francas, OCCE... et les associations agréées « jeunesse et éducation populaire » au niveau national et local.

Les associations agréées au niveau national. La liste est consultable sur le site education.gouv.fr (rubriques « Le système éducatif » / « Les partenaires » / « Les associations agréées »).

Le mouvement sportif, les fédérations sportives scolaires et universitaires : l'USEP, l'UNSS. L'ensemble des clubs affiliés à une fédération unisport ou multisports et ayant obtenu l'agrément auprès des préfectures. Les associations qui développent de la pratique sportive, non affiliées à une fédération mais ayant obtenu un agrément, peuvent aussi contribuer à la mise en place d'activités physiques et sportives.

Éléments constitutifs du projet

Etat des lieux

L'état des lieux précise le nombre d'enfants et d'écoles concernés. Il mentionne les dispositifs existants (CEJ, CLAS, Contrat de ville, CLEA ...)

Objectifs et moyens

Les objectifs éducatifs ainsi que les modalités de mise en œuvre du Pedt (domaines concernés, acteurs engagés, locaux utilisés) sont définis dans le projet.

Articulation avec les autres projets

Le Pedt précise les articulations envisagées avec le projet d'école et les projets péri et extra scolaires.

Intervenants

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation et le mouvement associatif. Il peut également mobiliser des bénévoles, des associations de parents, voire des enseignants volontaires.

Pilotage

Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.



Comment articuler les projets ?

Deux éléments concourent à l'articulation des projets conduits dans les temps scolaire, péri et extra scolaires. Tout d'abord le comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs puis, la constitution éventuelle de groupes de suivi ou groupes de travail.

Pour exemple, le SIRS Le Coudray st Germer/Lalandelle / Le Vauroux prévoit pour la composition de la structure de suivi du Pedt des représentants :

- des services de l'Etat
- des associations participant au projet
- des conseils d'école
- de la CAF
- de la MSA

et éventuellement du Conseil général.

Ensuite, c'est la démarche de co construction du projet éducatif territorial qui peut conduire à une bonne articulation des actions. Pour exemple, à Laversines, la réflexion s'est conduite sur un temps suffisamment long, en plusieurs étapes et dans la concertation :

- Décembre 2012 : Première réunion avec les élus, enseignants et représentants de parents d'élèves autour des attentes de chacun.

- Janvier-février 2013 : Préparation du pré-projet, présentation au Conseil d'école et au Conseil Municipal.

- Mars 2013 : Préparation du projet avec l'Education nationale et les autres partenaires (notamment la Communauté de communes rurales du Beauvaisis, la Ligue de l'enseignement).

- Avril 2013 : Présentation du projet aux familles et décisions du Conseil Municipal.

Cette démarche a permis de mesurer les attentes de chacun :

- ⇒ Permettre aux enfants de découvrir différents sports et activités culturelles, pour les représentants de parents d'élèves,
- ⇒ Permettre une complémentarité avec les actions existantes et ne pas augmenter le temps d'activité journalier des enfants, pour les enseignants,
- ⇒ Mettre en œuvre de réelles actions d'éveil et de découverte. Ne pas faire supporter de nouvelles charges financières aux familles. Assurer l'accès de tous les enfants aux activités.



La notion de parcours

De nombreux Pedt reposent sur la notion de parcours ou d'axes d'activité à développer. Pour exemple, le Projet éducatif territorial de Choisy au Bac prévoit que chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 bénéficie d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles, citoyennes et au jeu. Ainsi, sont envisagés dans le domaine culturel : un éveil au théâtre, la découverte de contes, un atelier BD, du chant choral, une découverte de l'art contemporain et dans le domaine des activités physiques et sportives, des ateliers de motricité puis progressivement des sports individuels et collectifs. Pour les sciences et la citoyenneté on s'appuie sur une découverte de l'environnement, du tri sélectif et du jardinage pour s'acheminer au fil des ans vers des ateliers scientifiques. Enfin, les jeux collectifs, de stratégie et de société jalonnent l'ensemble du parcours de chaque enfant.

L'évaluation

La communauté de Communes du Pays Noyonnais a défini une grille d'évaluation qui permet de rapprocher :

- Les objectifs
- Ce que l'on veut évaluer
- Les indicateurs quantitatifs
- Les indicateurs qualitatifs

Cette méthode s'applique aux 5 champs suivants :

1. La cohérence et la participation des acteurs dans l'écriture du Pedt
2. La continuité et la cohérence entre les temps éducatifs
3. La coopération et l'échange entre les différents acteurs
4. Les activités périscolaires
5. Le diagnostic initial



Les objectifs d'un PEDT peuvent être déclinés sous plusieurs formes.

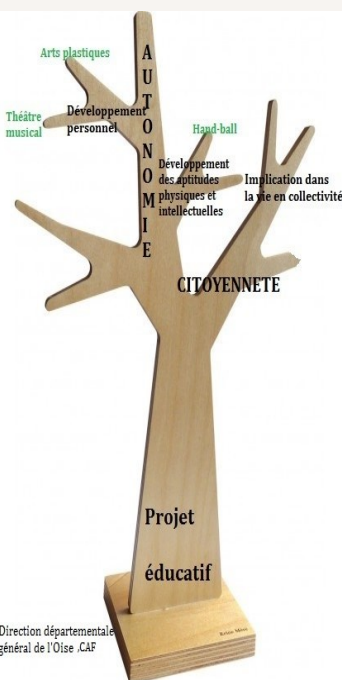
L'utilisation d'un arbre peut être utile pour :

- rendre le projet lisible auprès des enfants, de l'équipe éducative, des parents, des partenaires,
- suivre l'évolution du projet,
- valoriser le projet et le travail réalisé par l'équipe éducative,
- évaluer le PEDT.

«Une des pistes d'évaluation pourrait porter sur la continuité éducative : Les activités menées avec les enfants ont elles été conçues indépendamment les unes des autres? Comment peuvent-elles davantage entrer en résonance? Comment concevoir les différents temps de la journée ou de la semaine de l'enfant comme un processus continu et relié d'acquisitions ?» (Cf. Les Cahiers de l'Animation, n°88/ octobre 2014).

PEDT

Commune de ...



Partenaires du projet :
Centre social rural, Education nationale, Direction départementale de la cohésion sociale de l'Oise, Conseil général de l'Oise /CAF

Les projets ou avant-projets éducatifs territoriaux (PEDT) élaborés dans l'Oise

Etat au 18 novembre 2014

Abbecourt / St Sulpice
Achy/ Haute Epine/ La Neuville sur Oudeuil
Andeville
Ansauvillers
Anserville / Fosseuse
Attichy
Auneuil
Auteuil / Berneuil en Bray
Avrechy
Bailleul sur Thérain
Barbery
Beaumont les Nonains / Valdampierre
Beauvais
Belle-Eglise
Blicourt / Lihus / Pisseleu (Oudeuil)
Bonneuill en Valois
Borest / Fontaine Chaalis / Montlognon
Boulogne la Grasse/Canny sur Matz/Conchy les Pots et Roye sur Matz
Brégy / Bouillancy / Villers St Genest
Bresles
Breteuil
Breuil le Sec
Bury / Rousseloy
Caisnes - Cuts
Chamant
Chaumont en Vexin
Chelles Croutoy Hautefontaine St Etienne Roiloye
Choisy au Bac
Clermont
Coye la Forêt
Creil
Crépy en Valois
Crisolles
Crouy en Thelle
Cuigy en Bray
Cuise la Motte

Etouy
Evricourt
Fay les Etangs / Fleury / Tourly
Ferrières
Fresnes Leguillon/Senots/Fresneaux Monchevreuil
Froissy
Gannes/Brunvillers la Motte/ Quinquempoix
Goincourt
Hannaches / Senantes / Villers sur Auchy / (Villembray)
Herchies
Jaux
Jonquières
La Chapelle aux Pots / Hodenc en Bray
La Houssoye / Porcheux
Lacroix Saint Ouen
Laigneville
Lalandelle / Le Coudray st Germer / Le Vauroux
Laversines
Lavilletterre / Monneville
Le Meux
Le Plessier sur St Just / Plainval
Levignen (Gondreville/Ormoy le Davien)
Liancourt
Lieuville
Maignelay Montigny
Margny les Compiègne
Milly sur Thérain
Monchy Saint Eloi
Montagny en Vexin / Parnes
Montataire
Mouy
Nanteuil le Haudouin
Neuilly sous Clermont
Nogent sur Oise
Pays Noyonnais Communauté de communes
Pierrefonds

Pont Ste Maxence
Puisseux le Hauberger
Ressons sur Matz
Ribécourt - Dreslincourt
Rouvres en Multien / Varinfroy / Etavigny / Boullare
Rully
Saint Crépin Ibouvillers
Saint Maximin
Sainte Geneviève
Saint-Leu d'Esserent
Sérifontaine
Songeons
St Germer de Fly
St Léger en Bray
St Omer en Chaussée
St Sauveur
Thiers sur Thève
Tracy le Mont -Tracy le Val
Trie-Château
Trosly-Breuil
Ully st Georges
Venette
Villeneuve les Sablons
Villers St Barthélémy
Villers St Frambourg / (Ognon)
Villers sur Coudun
Wavignies

Le groupe de suivi des PEDT est composé de représentants de la DSDEN, de la DDCS et de la CAF. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise a contribué à la rédaction de ce numéro.

